

portant sur la troisième de ces questions. L'étude de l'instabilité cyclique dans l'industrie de la construction, sont actuellement en cours, et il sera fait état des constatations et des recommandations dans un rapport qui sera publié lorsque les recherches seront terminées.

L'avenir éloigné. Le 15 mars 1972, le Conseil a approuvé en principe la recommandation du Comité sénatorial de la politique scientifique voulant qu'il s'intéresse davantage à l'avenir éloigné.

En premier lieu, le Conseil se concentrera donc sur la technologie de demain dans le vaste contexte de l'évolution du milieu économique et social. Les investissements étrangers ont encouragé l'importation de nouveaux produits et procédés mis au point dans d'autres pays, mais il se peut également qu'ils aient ralenti la recherche industrielle au Canada et réduit les offres d'emploi productif pour les personnes formées dans les universités canadiennes. Une attention particulière sera consacrée aux sources d'innovation et aux moyens pratiques de stimuler l'activité créatrice. De plus, on étudiera le facteur temps, c'est-à-dire le délai entre l'invention et l'apparition du prototype, l'usine pilote et la production commerciale, l'application industrielle initiale et l'acceptation générale des procédés et produits nouveaux.

Deux des objectifs du Conseil seront d'explorer les implications sectorielles de l'innovation et les effets de sa diffusion dans toute l'économie. Les secteurs clés, comme les transports et les communications, pourraient mériter une attention spéciale car l'innovation dans ces secteurs aurait des répercussions dans bien d'autres domaines d'activité. Déterminer les sources, les véhicules de diffusion et les conséquences de l'innovation sera au cœur de cette recherche.

Disparités régionales. Dans un pays comme le Canada, où les différences régionales sont très marquées, où le système de prise de décisions dans le secteur privé est hautement décentralisé, et où le système constitutionnel partage entre les gouvernements fédéral et provinciaux la compétence en matière de politique économique, on ne peut étudier les questions d'économie nationale sans tenir compte des conséquences régionales. Depuis sa création, le Conseil s'intéresse au problème de la disparité économique régionale. Des chapitres des *Deuxième*, *Troisième*, *Cinquième* et *Sixième Exposés annuels* portent sur des aspects particuliers des problèmes régionaux. En outre, deux études traitent de manière assez détaillée de la question des disparités interrégionales du revenu. Le Conseil doit maintenant réévaluer sa façon d'aborder les questions économiques régionales et envisager de nouvelles orientations de la recherche dans ce domaine.

A ce point de vue, le modèle CANDIDE fournira vraisemblablement un cadre utile. On a déjà entrepris des études sur la possibilité de construire un modèle régional périphérique à l'intérieur du programme CANDIDE. Le renforcement du modèle dans ce sens fournirait une base systématique utile à d'autres travaux de recherche au niveau régional. Le rapport initial, qui établissait les fondements de CANDIDE, renferme certaines considérations à cet égard. Par la suite, des membres du personnel de recherche du ministère de l'Expansion économique régionale ont préparé une proposition en vue de l'élaboration d'un tel modèle régional. Ils prévoient obtenir des résultats préliminaires, abstraction faite des interactions régionales, d'ici un an. Ils ont également fait état de travaux qui pourraient être effectués dans des secteurs particuliers afin d'accroître l'aptitude du modèle à saisir avec assez de précision la rétroaction régionale. Le Conseil économique et le ministère de l'Expansion économique régionale discutent actuellement d'un accord en vue de joindre leurs efforts de recherche.

Indicateurs sociaux. Dans son *Huitième Exposé annuel*, le Conseil recommande «la mise au point d'une série complète de mesures statistiques qui permettraient de suivre les changements qui se produisent dans notre société, et cela, dans un large éventail de domaines». Ces indicateurs d'objectifs sont définis comme étant des données recueillies sous forme de séries chronologiques pour mesurer les dimensions pertinentes et significatives d'un secteur d'objectifs donné. Deux catégories d'indicateurs, les indicateurs de réalisation des objectifs et les indicateurs de répartition des objectifs, donneraient un aperçu général du niveau de réalisation et des changements qui se sont manifestés et montreraient la répartition de la réalisation globale entre les régions, les différentes classes de revenu, etc. On s'accorde généralement à dire que les mesures sur lesquelles s'appuient actuellement les décisions publiques sont insuffisantes. Il ne fait pas de doute que l'existence d'indicateurs sociaux axés sur la réalisation et leurs caractéristiques socio-économiques contribueraient à relever la qualité du processus décisionnel.

Les indicateurs sociaux permettent d'étudier diverses questions d'intérêt. A l'heure